



For the year ending December 31, / Pour l'année se terminant le 31 décembre

20 _____

Summary of Remuneration Paid / Sommaire de la rémunération payée

You have to file your T4 information return on or before the last day of **February**. See the information on page 2.

Vous devez produire votre déclaration de renseignements T4 au plus tard le dernier jour de **février**. Lisez les renseignements à la page 2.

Employer's account number (15 characters) – Numéro de compte de l'employeur (15 caractères)

Name and address of employer – Nom et adresse de l'employeur

Total number of T4 slips filed / Nombre total de feuillets T4 produits

88

Employment income – Revenus d'emploi

14

Registered pension plan (RPP) contributions / Cotisations à un régime de pension agréé (RPA)

20

Pension adjustment – Facteur d'équivalence

52

Employees' CPP contributions / Cotisations des employés au RPC

16

Employer's CPP contributions / Cotisations de l'employeur au RPC

27

Employees' EI premiums – Cotisations des employés à l'AE

18

Employer's EI premiums – Cotisations de l'employeur à l'AE

19

Income tax deducted – Impôt sur le revenu retenu

22

Total deductions reported (16 + 27 + 18 + 19 + 22) / Total des retenues déclarées (16 + 27 + 18 + 19 + 22)

80

Minus: remittances – Moins : versements

82

Generally, we do not charge or refund a difference of \$2 or less.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Difference – Différence

Overpayment – Paiement en trop

84

Balance due – Solde dû

86

Internal use only – Pour usage interne

Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers / Sociétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués

SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) – NAS du ou des propriétaires

74

75

Person to contact about this return / Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration

76

Area code / Indicatif régional

78

Telephone number / Numéro de téléphone

Extension / Poste

Certification – Attestation

I certify that the information given on this T4 information return and on related slips is correct and complete. / J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration de renseignements T4 et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets.

Date

Signature of authorized person – Signature d'une personne autorisée

Position or office – Titre ou poste

Do not use this area / N'inscrivez rien ici

Last to current / Précédente à courante

90 1 2 3

Pro forma

91 1 2

Date

93

PD15-1

94

POF / PSF

96

NLFP / APPT

97

NMEFP / APPEO

98

Memo – Note

Prepared by – Établi par

Date

If you file your T4 information return electronically, do not fill out this T4 Summary.

Mandatory electronic filing

If you file more than 50 T4 slips for a calendar year, you must file the T4 return over the Internet.

You may choose one of the following electronic filing formats:

- Internet file transfer (XML)
- Web Forms

For more information about filing electronically, go to canada.ca/taxes-iref.

You can also file your information returns online using the "File a return" service. Go to:

- My Business Account at canada.ca/my-cra-business-account, if you are the business owner
- Represent a Client at canada.ca/taxes-representatives, if you are an authorized representative or employee.

Filing on paper

Fill out this form using the instructions in the RC4120, Employers' Guide – Filing the T4 Slip and Summary.

The employer's name and payroll program account number have to be the same as shown on your statement of account.

To get our forms and publications, go to canada.ca/cra-forms or call 1-800-959-5525.

Send this T4 Summary and the related T4 slips to:

Jonquière TC
T4 Program
Post Office Box 1300 LCD Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Make a payment

If you have a balance owing, you can make your payment in many different ways.

You can pay:

- online or by telephone using your financial institution's banking services
- online by using the CRA's My Payment service at canada.ca/my-cra-payment
- by setting up a pre-authorized debit agreement using the My Business Account service at canada.ca/my-cra-business-account
- in person at your financial institution in Canada. To do so, you have to have a remittance voucher

For more information on how to make your payment, go to canada.ca/payments. If you remit your payment late, any balance due may be assessed penalties and interest at the prescribed rate

Personal information is collected under the Income Tax Act to administer tax, benefits, and related programs. It may also be used for any purpose related to the enforcement of the Act such as audit, compliance and collection activities. It may be shared or verified with other federal, provincial, territorial or foreign government institutions to the extent authorized by law. Failure to provide this information may result in interest payable, penalties or other actions. Within the limitations set out in the Privacy Act, Canadian citizens, permanent residents and any individuals present in Canada have the right to access their personal information, request corrections, or file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the handling of the individual's personal information. Refer to Personal Information Bank CRA PPU 047 on Info Source at canada.ca/cra-info-source.

Si vous produisez votre déclaration de renseignements T4 électroniquement, ne remplissez pas ce formulaire.

Production obligatoire par voie électronique

Si vous produisez plus de 50 feuillets T4 par année civile, vous devez produire la déclaration de renseignements T4 par voie électronique.

Pour ce faire, choisissez l'une des méthodes suivantes :

- Le transfert de fichiers par Internet (XML)
- Les formulaires Web

Pour en savoir plus sur la production par voie électronique, allez à canada.ca/impots-tedr.

Vous pouvez aussi produire vos déclarations de renseignements en ligne au moyen du service « Produire une déclaration » à :

- Mon dossier d'entreprise en allant à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc, si vous êtes le propriétaire de l'entreprise;
- Représenter un client en allant à canada.ca/impots-representants, si vous un représentant ou un employé autorisé.

Production sur papier

Remplissez ce formulaire selon les directives indiquées dans le RC4120, Guide de l'employeur – Comment produire le feuillet T4 et le Sommaire.

Le nom et le numéro de compte de programme de retenues sur la paie doivent être les mêmes que ceux qui figurent sur votre relevé de compte.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le 1-800-959-7775.

Envoyez ce sommaire et les feuillets T4 connexes au :

CF de Jonquière
Programme T4
Case postale 1300, PDF Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Faire un paiement

Si vous avez un solde dû, vous pouvez faire votre paiement de nombreuses façons.

Vous pouvez payer :

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services bancaires de votre institution financière;
- en ligne en utilisant le service Mon paiement de l'ARC à canada.ca/mon-paiement-arc;
- par la mise en place d'un accord de débit préautorisé en utilisant le service Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc;
- en personne à votre institution financière au Canada. Pour ce faire, vous devez avoir une pièce de versement.

Pour en savoir plus sur les différents modes de paiement, allez à canada.ca/paiements. Nous pourrions vous imposer une pénalité et des intérêts sur le solde dû, au taux prescrit, si votre paiement est en retard.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers par l'institution. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.